

*Traitements des députés—Loi*

dans une carrière politique quelconque. Mais il faudrait que la presse prenne ses responsabilités pour intéresser les jeunes à suivre la politique et à intéresser plus de gens sérieux à s'occuper activement de politique dans notre pays, et ce dans toutes les sphères de l'activité politique au Canada.

Monsieur l'Orateur, j'ai d'autres comparaisons ici. Nous avons aujourd'hui, dans le domaine sportif par exemple, des joueurs de hockey payés \$200,000 par année pour jouer au hockey six ou sept mois par année. Un joueur de baseball, un M. Hunter, signait récemment un contrat de \$3,700,000 pour jouer au baseball, pour lancer une balle à un gars qui tient un bâton! Cela est le baseball. Au football, des joueurs sont bien payés, et je ne m'oppose pas à ce qu'ils soient bien payés...

**Une voix:** Eux autres bottent...

**M. Caouette (Témiscamingue):** Le premier ministre connaît cela, on l'a fait botter trois ou quatre fois depuis quatre ou cinq ans. Les joueurs de football sont bien payés, je ne m'oppose pas à cela. Et, je le disais tantôt, les journalistes ne s'y opposent pas. C'est une grande qualité, une grâce sanctifiante si on vient à toucher un gros salaire comme joueur de hockey, de football, ou de baseball. Les journalistes disent: «Tu parles d'un bon joueur, regarde, il a gagné tant!» Pourquoi n'agissent-ils pas de la même façon envers les députés, qui, encore une fois je le répète, ne passent pas leur temps à amuser seulement trois ou quatre cent mille personnes, mais sont responsables à 22 millions de Canadiens! Voilà une vraie responsabilité! Sérieusement, monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'il fallait attirer les jeunes. Je fais des comparaisons. Je ne veux pas faire de comparaisons entre les députés et les sportifs, non, mais si l'on accepte que des sportifs soient payés, pourquoi n'acceptons-nous pas que les députés, qui ont des devoirs à remplir, aient des droits également? Une fois les devoirs bien acceptés et bien compris, il faut les payer convenablement. Cela ne veut pas dire qu'il faille les faire nager dans l'argent. De plus, chez les journalistes, on donne l'impression au public, quand nous obtenons un relèvement de la pension ou du compte de dépenses, que l'argent tombe directement dans nos poches et qu'on n'a rien à payer. Pourquoi les journalistes, qui sont là dans les tribunes, monsieur l'Orateur, ne disent-ils pas que la plupart des députés doivent avoir et entretenir deux résidences, l'une à Ottawa, l'autre dans leur circonscription, doivent déboursier en double, alors qu'ils paient de l'impôt sur le revenu comme n'importe quel citoyen?

L'an dernier, mon régime de pension m'a coûté \$3,000 ou plus, et l'impôt, à peu près \$7,000, ce qui veut dire que près de \$11,000 ont été enlevés de mes \$24,000. Il en reste combien? Il en reste \$13,000. C'est moins que ne touche n'importe quel journaliste qui est assis à la tribune présentement! Mais cela ne compte pas! Nous avons tout gratuitement. Le public nous dit: «Mais vous allez avoir une grosse pension.» On paie en conséquence. Qu'on me nomme une industrie, un commerce, où un employé doit payer \$3,000 par année pour son régime de pension! C'est ce que nous payons ici, nous autres, pour le «gros» régime de pension.

● (1550)

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous ne payez que \$1,440 par an.

**M. Caouette (Témiscamingue):** J'ai des arriérés de taxes à payer et vous le savez. Je suis riche, je peux payer.

[M. Caouette (Témiscamingue).]

Vous êtes peut-être trop pauvre pour cotiser au gros plan, c'est pourquoi vous n'avez que le petit plan de pension.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député pense-t-il qu'il est mathématiquement juste de déduire ses arriérés de taxes sur son revenu de l'année en cours?

**M. Caouette (Témiscamingue):** Je ne sais pas, mais je dois les payer de toute façon, et je les paye, qu'il s'agisse de 1946, 1967 ou 1976, je m'en moque, mais je sais que je paye.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pas \$3,000 par an.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Pas loin. Admettez-vous également l'impôt sur le revenu que nous payons? Il nous en reste moins qu'aux journalistes qui se trouvent dans la tribune de la presse.

**Une voix:** Ils payent le même impôt sur le revenu.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Nous payons autant qu'eux.

**Une voix:** Nous faisons plus d'argent.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Nous payons en proportion. C'est la question. Les journalistes pensent que les députés ne payent pas un sou sur leur revenu. Ils présentent l'affaire comme si notre traitement nous restait entièrement et comme si nous n'avions rien à déboursier.

**Des voix:** Depuis quand prêtez-vous attention aux journalistes?

**M. Caouette (Témiscamingue):** A partir de maintenant. [Français]

Monsieur l'Orateur, d'autres Canadiens gagnent des revenus immenses, et les journalistes n'y trouvent rien à redire. J'ai parlé tantôt des chefs de syndicats. Parlons maintenant des médecins, des avocats. Des médecins, en Ontario, touchent \$200,000 par année, selon des données établies, publiées par un député provincial néo-démocrate à Toronto, médecin lui-même. Monsieur l'Orateur, les journalistes ne s'opposent pas à cela. Nous autres non plus. Mais parce qu'il s'agit des députés, nous allons dire: Les députés ne méritent pas autant, les députés ne sont pas des gars responsables.

Je prétends que nous avons la responsabilité de toute une nation. Que nous soyons des députés libéraux, conservateurs progressistes, néo-démocrates ou créditistes, nous avons des devoirs et des droits envers l'ensemble du Canada. Nous travaillons pour que les droits de nos concitoyens soient respectés, et en même temps nous leur rappelons leurs devoirs en tant que citoyens. Et je dirai aux journalistes qu'ils ont eux aussi des droits et des devoirs vis-à-vis d'eux. Qu'il respectent leurs devoirs, nous respecterons leurs droits.

● (1600)

[Traduction]

**M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, aucun député ne s'attirera, je pense, la faveur immortelle du public en se prononçant pour le bill à l'étude, mais ce bill, dans sa forme actuelle et avec les modifications qu'on y apportera peut-être, ne servira pas seulement à rendre justice aux représentants ici et à l'autre endroit mais à sauvegarder l'intérêt public. Il serait superflu de dire que le public a